

Ambition
CYCLISME
Fémin'AIN

AIN⁰¹
le Département



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

HAUT
BUGEY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GRAND PRIX FEMIN'AIN D'IZERNORE – 13 MAI 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE DAMES ELITES

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Grand Prix Femin'Ain d'Izernore » est organisée par : Ambition Cyclisme Femin'Ain – Place de la Mairie – 01580 Izernore sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 13 mai 2018 à IZERNORE (01).

ARTICLE 2. TYPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories :

- Dames françaises, « Elite professionnel », « 1ère, 2ème et 3ème catégorie »
- Dames étrangères résidant en France, titulaires d'une licence FFC au titre d'un club français appartenant aux séries ci-dessus.
- Dames (françaises ou étrangères) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français.
- Dames étrangères dans le cadre d'une participation étrangère limitée à trois équipes.

L'épreuve est classée en catégorie « DAMES ELITES » 1.15.
Cette épreuve est la 2ème de la Coupe de France Femmes 2018.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Nature des participantes admises, par ordre prioritaire :

- I – Equipes DN Dames labellisées en début de saison avec une obligation d'invitation
- II - Equipes féminines UCI françaises.
- III - Equipes régionales
- IV - Equipes départementales
- V - Equipes de clubs
- VI - Individuelles.

Chaque équipe devra être composée d'un effectif compris entre 3 et 12 compétitrices avec un minimum de 3 coureurs. La composition officielle devra être confirmée à la réunion des DS.

Au-delà de 12 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel. Les compétitrices engagées à titre individuel ne peuvent pas rentrer dans le classement par équipe de DN quelle que soit leur place.

La participation par équipes n'exclut en rien une participation individuelle au Grand Prix Femin'Ain d'Izernore.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 12 mai 2018 entre 17h00 et 18h15 au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE, ainsi que le dimanche 13 mai 2018 entre 7h30 et 8h30.

La vérification des licences se fera lors du retrait des dossards à la permanence. La signature de la feuille départ se fera avec la présentation des équipes, au podium de 12h15 à 13h00 le dimanche 13 mai 2018

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h15 et aura lieu au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE.

ARTICLE 5. DOSSARDS/PLAQUES DE CADRE/TRANSPONDEURS

Chaque concurrente sera équipée de 2 dossards, 1 plaque de cadre et un transpondeur. Le retour de l'ensemble de ces éléments revêt un caractère obligatoire. Il est demandé aux équipes de restituer l'ensemble des éléments, **sans détérioration** (découpage, poinçonnage...).

ARTICLE 6. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 Mhz

ARTICLE 7. ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisateur.

Le service est assuré par 2 véhicules (Vitta et un véhicule de l'organisation)

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice doublée par le peloton principal devra s'arrêter et quitter la course avant l'entame du dernier tour. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

Pour l'épreuve :

- Classement « Scratch » de l'épreuve.
- Classement « Espoir » (19 / 22 ans) de l'épreuve.
- Classement « Junior » (17 / 18 ans) de l'épreuve.

- Les points attribués dans le cadre du classement « scratch » de la Coupe de France Dames 2017 DRAG BICYCLES sont ceux attribués par le règlement de la Fédération Française de Cyclisme
- Les points attribués dans le cadre du classement « juniors » de la coupe de France Dames 2017 DRAG BICYCLES sont ceux attribués par le règlement de la Fédération Française de Cyclisme
- Les points attribués dans le cadre de la Coupe de France par équipe de Division Nationale Dames 2017 DRAG BICYCLES sont ceux attribués par le règlement de la Fédération Française de Cyclisme

ARTICLE 9.1 : CLASSEMENT PRIX DE LA MONTAGNE

Pour l'épreuve un prix de la montagne avec un classement par points sera attribué à chaque passage au sommet de la côte de Chougeat et de la côte de Condamine 5/3/2 et 1 points attribués aux 4 premières concurrentes, aux 2^{me}, 4^{me}, 6^{me} et 8^{me} passages.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de la permanence, située au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première « Espoir » de l'épreuve.
- La première « Junior » de l'épreuve.
- La première équipe de l'épreuve
- La première du Classement général « Scratch » de la Coupe de France Dames 2018
- La première du Classement général « Espoir » de la Coupe de France Dames 2018
- La première du Classement général « Junior » de la Coupe de France Dames 2018
- Les 3 premières du classement du prix de la Montagne .

ARTICLE 12. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable